



COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE LERPS

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du vingt-huit janvier, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Michel BRET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Qui ont pris part au vote : 12

Etaient présents : M. BRET, D.DELAVAL, N. FERATON, A.L. FOUREL, J.P. FUSTIER, J. PLATON, M. POMMARET, R. NAVARRO, J.M. SITAR, E. VERRIEN, C. VIAL.

Absents : C. BOULON, S. JOLY, E. MORAND qui a donné procuration à M. POMMARET.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2019
3. Projet nouvelle école : demande de subvention DETR auprès de l'Etat,
4. Fixation du coût d'instruction des certificats d'urbanisme,
5. Chemins à inscrire au plan Départemental des itinéraires de randonnée dans les communes du territoire Rhône Crussol,
6. Questions diverses

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

J. PLATON est désigné, par ordre alphabétique, secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du PV de la séance du 12 janvier 2019

Le Procès-Verbal de la séance du 12 janvier 2019 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité des votants, apposition des signatures.

Point 3 : Projet nouvelle école : demande de subvention DETR auprès de l'Etat**Monsieur le Maire expose :**

Dans le cadre du projet de construction d'une école, d'un restaurant scolaire et d'une garderie périscolaire, la Commune a délégué au SDEA (Syndicat d'Équipement de l'Ardèche) sa maîtrise d'ouvrage afin de l'assister sur les volets technique, juridique, financier et administratif de cette opération et a confié l'étude au cabinet d'architecte Carrillo.

A l'issue de la phase APS, le coût total de l'opération H.T. s'élève à 2.400.000 € réparti en 1.625.160 € H.T. pour l'école et en 774.840 € H.T. pour la cantine et garderie. Aussi, dans le cadre du programme DETR / SFIL, M. le Maire propose au Conseil municipal de solliciter cette aide financière.

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant total H.T. en euros	Ecole Montant H.T en euros	Cantine Garderie Montant H.T en euros
Montant des Travaux (office et révision)	1 843 000	1 246 400	596 600
Honoraire maîtrise d'œuvre	164 500	111 860	52 640
Honoraires contrôle Technique	9 390	6 385.20	3004.8
Honoraires coordination Sécurité	4 200	2 856	1 344
Honoraires mandat SDEA	71 359	48 524.12	22 834.88
Frais de publication et de reprographie	4 000	2 720	1 280
Etudes G2AVP HYDRO	3 500	2 380	1 120
Assurance Dommage ouvrage	30 000	20 400	9 600
Frais de raccordement ERDF, FT, AEP	9 000	6 120	2 880
Provisions aléas chantier	110 551	75 174.68	35 376.32
Provisions pour mobilier	50 000	34 000	16 000
Provision pour achat foncier	100 500	68 340	32 160
	2 400 000	1 625 160	774 840

Aussi, il convient d'affiner le financement et de compléter les demandes de subventions déposées auprès des partenaires financeurs.

M. le Maire présente une enveloppe financière prévisionnelle :

Organisme	Dispositif sollicité	Montant subvention Ecole	Montant subvention Cantine Garderie*	Montant total du financement
Etat	DETR	500 000	180 000	680 000
Région	CAR	450 000		450 000
Région	Ruralité		100 000	100 000
Département	PASS Territoire	200 000	100 000	300 000
Département	Filière Bois	50 000		50 000
Département	Clause d'insertion	15 000		15 000
SDE	Photovoltaïque		20 000	20 000
Total subventions		1 215 000	400 000	1 615 000
Auto financement				255 000
Emprunt				530 000
TOTAL				2 400 000

. * Possibilité de report sur programme d'aides 2020

Monsieur le Maire précise qu'un courrier est envoyé au sénateur et une rencontre avec le sous-Préfet est programmée pour leur faire part de l'avancement du projet. Par ailleurs, il a rencontré l'attaché parlementaire de Mme Michèle Victory, pour envisager un financement parlementaire instruit par le ministère de l'intérieur.

Par délibération n°19-02, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité par 10 voix pour et 2 abstentions (C. VIAL, J.M. SITAR) de :

- **SOLLICITER le concours financier de l'Etat dans le cadre du dispositif DETR / SFIL pour les montants attendus indiqués ci-dessus,**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.**

Point 4 : Fixation du coût d'instruction des certificats d'urbanisme,
--

Monsieur le Maire expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'instruction des permis de construire, des certificats d'urbanisme et des déclarations préalables a été transférée aux collectivités. La commune de Saint-Romain de Lerps assure l'instruction des CU informatifs et avec projet et des déclarations préalables et a transféré l'instruction des permis de construire ou d'aménager à la communauté de communes de Rhône-Crussol.

Considérant les coûts engendrés par cette instruction particulièrement sur celle des certificats d'urbanisme dits informatifs généralement déposés par les notaires (21 en

2018, 30 en 2017 et 28 en 2016), Monsieur le Maire propose de facturer à 20 € les certificats d'urbanisme informatifs aux demandeurs à compter du 15 février 2019.

J.P. FUSTIER estime que ce service doit rester gratuit.

Par délibération n°19-03, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 10 voix pour, une abstention (D.DELAVAL) et 1 contre (J.P. FUSTIER)

- **Décide de facturer les certificats d'urbanisme d'information aux demandeurs à compter du 15 février 2019**
- **Fixer le montant de l'instruction à 20 €,**
- **Autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recette à l'encontre des demandeurs de certificats d'urbanisme d'information**

Point 5 : Chemins à inscrire au plan Départemental des itinéraires de randonnée dans les communes du territoire Rhône Crussol
--

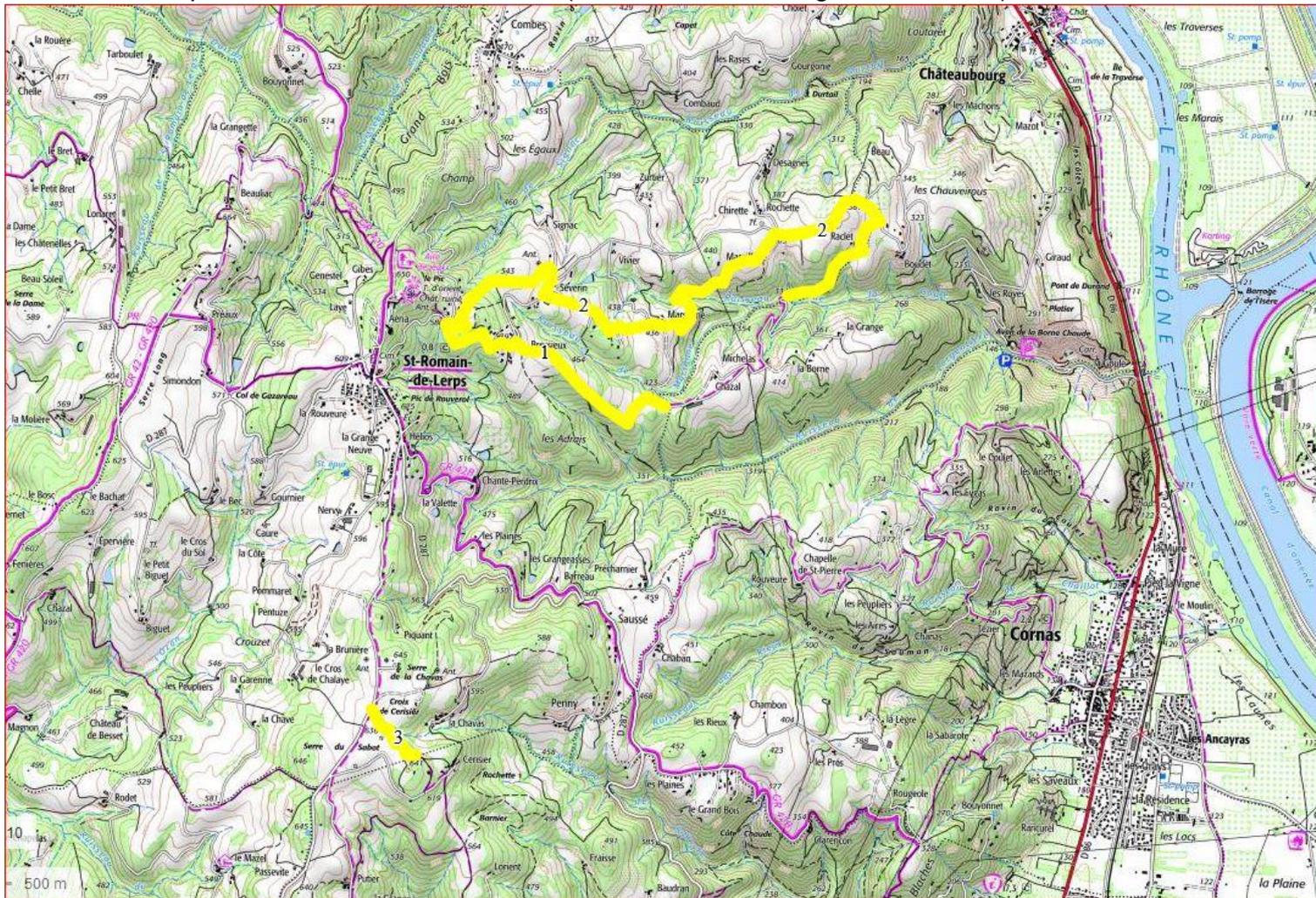
Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur des randonnées, le Conseil départemental de l'Ardèche a réalisé ce plan, considérant que ledit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1) **accepte** l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins suivants,

- **1** : Bressieux à Raclet (par Chazal)
(CR n°29 sur 1,1km et CR n°37 sur 800m)
- **2** : Bressieux à Raclet (par Marsanne)
(CR n°40 sur 600m)
- **3** : Croix de Cerisier à Cerisier
(CR n°8 sur 380m)

Reportés sur la carte ci-dessous (tableau d'assemblage du cadastre)



2) **s'engage** à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),

3) **s'engage** également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

4) **s'engage** à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés,

5) en cas de passage inévitable sur une propriété privée, il sera passé une convention entre la Mairie ou l'établissement public intercommunal et le propriétaire ;

Point 6 : Questions diverses

➤ Bâtiments :

- Presbytère : une offre a été faite à 125 000 €. Etant bien en deça de l'estimation des domaines, celle-ci sera refusée. 2 agents immobiliers seront mandatés pour cette vente.

- **Voirie/ Aménagement village :**
 - Suite au constat de faïençage du revêtement de la traverse du village, des travaux de réfection vont être réalisés. Les entreprises et les collectivités prendront en charge ces travaux à hauteur de leur responsabilité dans ces désordres.
 - L'aménagement du site du Pic (assuré dorénavant par la Communauté de Communes Rhône Crussol) devrait être complété par du mobilier supplémentaire. Par ailleurs, un panneau didactique devrait être ajouté et un autre sera corrigé.
 - Le mur soutenant des terres route de Châteaubourg s'est affaissé en partie. La réfection sera certainement assurée par les services techniques de la Communauté de Communes Rhône Crussol.
 - Dénéigement : Face à l'important épisode neigeux qui a touché la Commune ce dimanche 3/02, il est conclu que le déneigement, même si quelques points restent à améliorer, a été assuré efficacement.

- **Cantine scolaire :** un questionnaire de « satisfaction » a été initié par des parents de l'école publique. L'OGEC, satisfait du service, n'a pas souhaité s'associer à cette démarche .Les réponses de questionnaire seront synthétisées et communiquées à la municipalité.

- **Ecoles :** Le spectacle de Noël n'ayant pu être organisé, il est proposé d'offrir aux enfants des 2 écoles un spectacle dans les prochaines semaines. Les conseillers sont unanimes pour octroyer un financement de ce spectacle à hauteur de 420 €.

- **Agenda :**
 - **09/02 :** Soirée de clôture « Pousse ma Porte » - Salle des Sapins
 - **17/02 :** Thé dansant – Logis du Pic
 - **02/03 :** Boucles cyclo Drôme/Ardèche
 - **10/03 :** Carnaval

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le secrétaire de séance,
J. PLATON

Le Maire,
Michel BRET